



proposé de payer les réparations. Ayant déjà eu des problèmes avec la justice, je n'ai pas déposé plainte pour ne pas empirer sa situation.

### **Délibérations n°2025/20**

#### **Point n°3 : 4 dossiers d'aide financière**

##### **Rapporteur : Monsieur Jean HARTZ, président du CCAS**

**Situation n°1 :** Accord pour une aide d'un montant de 1 616€ pour le paiement de sa dette locative.

**Situation n°2 :** Accord pour une aide d'un montant de 800€ pour le paiement de sa dette locative.

**Situation n°3 :** Ajournement pour la demande d'aide financière concernant la facture de régularisation d'énergie.

**Situation n°4 :** Accord pour une aide d'un montant de 542.64€ pour le paiement d'une partie de la dette locative. Proposition d'un prêt à taux zéro d'un montant de 542€ pour solder la dette locative.

### **Délibérations n°2025/21 à 2025/24 et délibération 2025/26**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

#### **Point n°4 : Mutuelle communale**

##### **Rapporteur : Monsieur Jean HARTZ, président du CCAS**

**Jean HARTZ :** Comment souhaitez-vous que l'on fonctionne ? Vous l'avez lu et vous avez des questions à poser ?

**Aurélié :** Pour vous faire un résumé de la petite feuille que je vous ai transmis sur les échanges avec les communes. Il y a un point négatif sur la mutuelle MPI, c'est le fait qu'il n'y ait pas de plateforme pour transmettre les feuilles de soins. De plus, la collègue du CCAS de Cuers m'expliquait que l'agence MPI est basée en Ile-de-France et qu'eux sont dans le Sud-est. De ce fait, il y a très peu de permanence et que les échanges se font principalement par téléphone. Sur les autres communes, il n'y a quasiment que des points positifs. Les communes en sont très contentes et ont obtenu de très belles remontées de la part des adhérents, sauf pour la commune du Kremlin-Bicêtre concernant la mutuelle Nuoma. Apparemment, un certain nombre d'adhérents auraient changé de mutuelle au bout d'1 an.

**Laurence BELHAMICI :** Ce qu'il faut regarder, ce sont les restes à charge et ils se valent tous.

**Jean HARTZ :** La mutuelle Nuoma a moins de reste à charge sur l'hospitalisation, le dentaire, l'optique et l'auditif.

**Sabine NAGEL :** Il me semble que j'ai vu quelque part que les personnes qui ont répondu à l'enquête sont en attente d'une aide efficace sur le dentaire ou l'optique. C'est ce qui implique le plus les complémentaires. Si on se souvient de ça, en regardant le comparatif, je me disais que la mutuelle familiale n'était pas tellement pertinente sur le dentaire et l'optique, car il y a quand même de gros reste à charge.

**Laurence BELHAMICI :** Sur la mutuelle familiale, il y a quand même moins de reste à charge sur les autres prestations.

**Sabine NAGEL :** Si on se dit que les principaux critères sont le dentaire et l'optique, je me disais que MPI et France Mutuelle étaient plutôt bien sur ces sujets-là.

**Laurence BELHAMICI :** Il y a moins de reste à charge sur France Mutuelle.

**Sabine NAGEL :** L'absence de plateforme sur MPI me semble quand même être un point négatif. On s'est quand même habitué à transmettre très vite les feuillets pour accélérer les traitements des dossiers. La plateforme est quand même nécessaire.

**Laurence BELHAMICI :** Et avoir un interlocuteur.

**Aurélié :** Pour la MPI, elle cible énormément les seniors, car il n'y a quasiment pas de médecine dite douce proposée. Les autres mutuelles proposent une participation plus élargie sur la prévention et les actes de médecine douce qui pourraient, je pense toucher des familles.

**Florella BRUNET :** Je pense qu'il faudrait choisir entre la Mutuelle Familiale et France Mutuelle.

**Jean HARTZ :** D'après l'étude, ce sont principalement les retraités qui sont intéressés.

**Sabine NAGEL :** Ils sont peut-être moins intéressés par de la médecine douce.

**Thérèse DEHONGHER :** Oui, une séance de médecine douce est à 75€. Ce n'est rien comparé au reste à charge du dentaire.

**Martine COLMANT :** Est-ce qu'on a regardé en moyenne ce que ça peut faire économiser aux personnes ?

**Aurélié :** Je n'ai pas de moyenne sur ça. En revanche, j'ai pu avoir des retours de personnes étant chez France Mutuelle et n'ayant pas de contrat collectif. Si ces personnes passaient par la mutuelle communale, elles économiseraient environ 60€ par mois.

**Sabine NAGEL :** Il me semblait que la mutuelle familiale est celle qui fait augmenter les cotisations selon l'âge le plus éloigné, c'est-à-dire jusqu'à 81 ans. On a quand même pas mal de seniors sur la ville alors que France mutuelle, est jusqu'à 71 ans. Elle s'arrête 10 ans plus tôt et je pense que cela peut compter pour les seniors de la ville. Si on regarde la grille tarifaire, France Mutuelle est moins cher que la mutuelle Familiale pour les adultes.

**Laurence BELHAMICI :** Je vois que pour la France Mutuelle, la tranche d'âge de 30 à 70 ans sur le 4<sup>ème</sup> niveau de garanties est sur la même fourchette tarifaire, alors que la Mutuelle Familiale augmente quant à elle, tous les 5 ans.

**Florella BRUNET :** À partir de 71 ans, je pense que c'est juste la cotisation d'adhérent seul. C'est rare d'avoir encore des enfants à charge à cet âge-là.

**Martine COLMANT :** Il y a les couples aussi. C'est pour ça que c'est difficile de comparer, car chaque profil de famille est différent.

**Sabine NAGEL :** Je pense qu'avec l'âge, l'optique et le dentaire sont des incontournables, plus que la médecine douce. Les montants des restes à charge sont énormes dans le dentaire et l'optique.

**Florella BRUNET :** Sur le tableau de la mutuelle familiale, où on peut voir une grille avec des âges et des tarifs pour les adhérents seuls, couples, enfants etc... Comment peut-on comparer avec l'autre tableau ? Celui des cotisations par personne protégée. Comment doit-on comprendre ça ?

**Aurélié :** Au recto, vous avez les tarifs par rapport aux tranches d'âges et au niveau de garanties puis au verso de cette feuille, vous avez les exemples de cotisations par rapport aux différents profils d'adhérents (personne seule, famille, couple etc...). De ce fait, j'ai sélectionné des tranches d'âges qui étaient comparables avec les autres mutuelles.

**Sabine NAGEL :** Par exemple, le couple retraité de 62 ans cotise à hauteur de 199.38€ par mois. Les cotisations individuelles sont bien multipliées par 2.

**Jean HARTZ :** C'est pour ça que dans notre réflexion, il y a un tableau qui est important, c'est celui-ci des résultats de l'enquête. On y trouve le nombre de répondants (218) ainsi que la répartition des foyers.

**Sabine NAGEL :** Effectivement et ce sont les retraités les plus intéressés. Il ne faut pas oublier que ceux qui travaillent, l'employeur a l'obligation de proposer une complémentaire à ses salariés depuis 2016. C'est d'abord pour les retraités qu'il y a ce besoin. Je me demandais si cette recherche d'un organisme pour une mutuelle communale concernerait le personnel de la ville ?

**Aurélié :** La mutuelle communale est principalement à destination des Bondoufflois. Les personnes qui travaillent à Bondoufle, mais qui n'y habitent pas, peuvent y adhérer. Donc si des agents de la mairie souhaitent y souscrire, ils peuvent mais ce n'est pas une mutuelle employeur. Il n'y aura donc pas de participation employeur.

**Jean HARTZ :** Concernant la mutuelle pour les agents, c'est Madame SORRIAUX qui travaille sur le sujet. Elle est en train de recenser les personnes qui peuvent potentiellement y adhérer. À GPS, ont avait mis en place une mutuelle employeur et une grande partie des agents ont résilié par la suite. On n'a pas d'explication à ce sujet.

**Florella BRUNET :** Je ne sais pas si je fais une bonne analyse, mais il me semble que si on axe sur le fait qu'on a beaucoup de personnes âgées qui sont susceptibles d'adhérer, la Mutuelle Familiale est plus chère.

**Sabine NAGEL :** Si on part du principe que par nature les personnes âgées n'ont pas de proposition par un employeur, c'est pour eux que c'est intéressant d'avoir une proposition par la ville. Tout à l'heure, je trouvais que les restes à charge étaient plus faibles pour la France Mutuelle sur le dentaire et l'optique, qui sont deux grandes préoccupations avec l'âge. Il se trouve également que les parents peuvent être concernés par l'orthodontie et là, je trouve qu'ils sont pas mal situés sur les restes à charge, principalement sur les tranches les plus faibles. On peut penser que cela concerne donc les parents ayant le moins de moyens financiers et de ce fait, se limiteront à un niveau de garanties assez faible. Quant à la mutuelle familiale, elle a des restes à charge plus élevés sur le dentaire et l'optique, mais également sur l'orthodontie. Donc je trouve qu'à la fois pour l'optique et le dentaire des seniors et pour l'orthodontie des enfants, France Mutuelle est quand même pas mal, s'il n'y a pas d'avis négatif dessus.

**Florella BRUNET :** Chaque personne choisit le niveau de garanties qu'il souhaite.

**Aurélié :** En sachant qu'il y a le 100% santé sur toutes les mutuelles.

**Sabine NAGEL :** Effectivement, c'est obligatoire. Est-ce que France Mutuelle a une plateforme ?

**Aurélie :** Oui. Il n'y a que MPI qui n'a pas de plateforme.

**Sabine NAGEL :** Plus des permanences ? On voit que les personnes sont contentes des permanences régulières.

**Aurélie :** Oui, il y a des permanences qui pourront être programmées à la demande.

**Jean HARTZ :** On part sur France Mutuelle ?

**Laurence BELHAMICI :** Entre les cotisations et les restes à charge, France Mutuelle se situe pas mal.

**Jean HARTZ :** Tour de table. Tout le monde est d'accord ?

**Jean HARTZ :** C'est donc France Mutuelle qui est retenue à l'unanimité.

**Délibération n°2025/25**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h48.

Fait à Bondoufle, le 03/07/2025

**Jean HARTZ**

**Président du CCAS**

